

Label « RH Employeur Territorial Engagé (ETE) en Haute-Savoie »

DOSSIER DE CANDIDATURE



Référentiel du label « RH Employeur Territorial Engagé en Haute-Savoie » (V1_2025) Grille d'auto-évaluation

Cadre réservé au CDG74	<i>Date d'examen du dossier par la commission :</i>
---------------------------------------	--

Collectivité	
Interlocuteur engageant la collectivité (Nom, prénom, fonction, coordonnées)	
Référent de la démarche au sein de la collectivité (Nom, prénom, fonction, coordonnées)	

Le cas échéant, joindre la délibération par laquelle l'Autorité Territoriale se prononce sur sa candidature au label RHETE.

Nous nous engageons sur l'exactitude et la véracité des éléments présentés dans ce dossier d'auto-évaluation.	< date et signature du représentant de la collectivité >
---	--

1. Promouvoir sincèrement les atouts de la collectivité
2. Assurer un parcours de recrutement de qualité aux candidats
3. Assurer une intégration de qualité aux nouveaux agents
4. Mettre en œuvre une évaluation régulière des compétences dans une organisation claire pour tous, donner de la visibilité aux parcours
5. Proposer des parcours de qualité, en faveur de la formation, du développement des compétences et des mobilités professionnelles
6. Garantir l'inclusivité des environnements et des organisations de travail et la participation du plus grand nombre à la vie de la collectivité
7. Au quotidien, déployer un management de qualité, porteur de sens, adossé à des pratiques homogènes en amélioration continue
8. Garantir des conditions de travail vertueuses en matière de qualité de vie au travail, de prévention des risques professionnels, psychosociaux et d'usure professionnelle
9. Manager la santé au travail des agents
10. Intégrer les enjeux de la transition écologique dans le quotidien des actions de la collectivité
11. Être exemplaire dans la commande publique
12. Promouvoir l'engagement de la collectivité sur son territoire

1.	Promouvoir sincèrement les atouts de la collectivité		
1.1. (S)	La collectivité établit et valorise une présentation de l'ensemble de ses atouts internes (« ressources humaines », par exemple) et externes (cadre de vie, patrimoine, histoire, situation géographique, vitalité économique, notamment) à destination des personnes extérieures à la collectivité (candidats, par exemple)		
Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement			
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)			
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre			
Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :

1.	Promouvoir sincèrement les atouts de la collectivité
1.2 (S)	La collectivité formalise ses engagements internes « employeur » à destination des agents de la collectivité dans un document de référence

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

1.	Promouvoir sincèrement les atouts de la collectivité
1.3	La collectivité présente une cartographie de ses atouts et contraintes externes (géographie, infrastructures, cadre de vie, histoire, ancrage territorial, valeurs...), constitutifs d'un « discours de vérité employeur », au moment du recrutement

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

1.	Promouvoir sincèrement les atouts de la collectivité
1.4	La collectivité participe à des rencontres régulières et à des forums et évènements organisés sur le territoire (établissements d'enseignement, alternance, CDG, France Travail, forums de l'emploi...), notamment sur les métiers « en tension »

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

1.	Promouvoir sincèrement les atouts de la collectivité
1.5	La collectivité dispose d'une présence « ressources humaines » organisée sur les réseaux sociaux (présentation des métiers de la collectivité, des postes à pourvoir, témoignages d'agents...) et/ou dans le journal de la collectivité à destination des citoyens

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

1.	Promouvoir sincèrement les atouts de la collectivité
1.6	La collectivité manage / anime son évaluation « employeur » (Indeed, Glassdoor...) et la valorise sur les supports habituels de la collectivité

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

2.	Assurer un parcours de recrutement de qualité aux candidats		
2.1. (S)	La collectivité dispose d'un service ou d'un agent dédié clairement identifié, ou consacre un temps spécifique au recrutement		
Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement			
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)			
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre			
Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :

2.	Assurer un parcours de recrutement de qualité aux candidats
2.2.	La collectivité recourt de manière organisée à des emplois de type « jobs d'été »

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

2.	Assurer un parcours de recrutement de qualité aux candidats
2.3.	La collectivité recourt de manière organisée aux stages et à l'apprentissage

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

2.	Assurer un parcours de recrutement de qualité aux candidats
2.4.	La collectivité exploite des outils privilégiant le repérage des potentialités et les « talents » (entretiens par simulation)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

2.	Assurer un parcours de recrutement de qualité aux candidats
2.5.	La collectivité dispose d'un dispositif de « cooptation » des candidats par les agents de la collectivité et favorise les missions d'ambassadeur

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

2.	Assurer un parcours de recrutement de qualité aux candidats
2.6.	La collectivité élabore des descriptifs de postes attractifs sur les métiers les plus en tension, veille à ce que les dénominations des postes soient compréhensibles par tous, adapte ses annonces de recrutement (format, ton, arguments et leviers de motivation) au profil des candidats attendus et aux supports utilisés

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

2.	Assurer un parcours de recrutement de qualité aux candidats
2.7.	Toutes les offres d'emploi sont publiées par la collectivité sur des dispositifs facilement accessibles à tous, complémentaires les uns des autres (plateformes...)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

2.	Assurer un parcours de recrutement de qualité aux candidats
2.8.	Le processus de recrutement est formalisé et suit ses indicateurs de performance (réponse systématique aux candidats, délais de réponse maximum inférieur à 15 jours après le délai de publication, etc.)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

2.	Assurer un parcours de recrutement de qualité aux candidats
2.9.	La collectivité conduit une évaluation systématique de la qualité du parcours de recrutement auprès des nouveaux agents, et met en œuvre un plan d'actions dédié

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

2.	Assurer un parcours de recrutement de qualité aux candidats		
2.10.	La collectivité assure un dialogue continu avec les futurs agents tout au long du processus de recrutement		
Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement			
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)			
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre			
Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :

2.	Assurer un parcours de recrutement de qualité aux candidats
2.11.	La collectivité mobilise des modes de communication variés avec les futurs agents tout au long du processus de recrutement (face à face, visioconférence, téléphone, courrier électronique....)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

3.	Assurer une intégration de qualité aux nouveaux agents		
3.1. (S)	La collectivité met à disposition de l'agent à son arrivée une fiche de poste explicite et la lui présente		
Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement			
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)			
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre			
Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :

3.	Assurer une intégration de qualité aux nouveaux agents
3.2.	A l'arrivée du nouvel agent, les procédures et modes opératoires applicables sont présentés avec des guides, des « aides mémoire » à l'appui (pour les collectivités de plus de 30 agents)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

3.	Assurer une intégration de qualité aux nouveaux agents
3.3.	La collectivité désigne systématiquement un accompagnateur interne pour l'intégration « métier » des nouveaux agents (« parrainage sur le métier »)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

3.	Assurer une intégration de qualité aux nouveaux agents
3.4.	La collectivité organise régulièrement une « journée d'accueil des nouveaux agents » ou un temps de rencontre auprès des différents métiers (pour les collectivités de moins de 30 agents)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

3.	Assurer une intégration de qualité aux nouveaux agents
3.5.	La collectivité met à disposition un « livret d'accueil » pour tous les nouveaux arrivants

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

3.	Assurer une intégration de qualité aux nouveaux agents
3.6.	La collectivité déploie un parcours d'intégration au sein de la collectivité, proportionné à la taille de la collectivité (projet de mandature, connaissance des services....)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

3.	Assurer une intégration de qualité aux nouveaux agents
3.7.	La collectivité met à disposition de l'agent une « feuille de route » explicite ou des priorisations pour accompagner sa montée en compétences et son intégration dans la collectivité (les sujets à traiter dans les trois premiers mois, les savoir-faire techniques à maîtriser dans les trois premiers mois, en fonction des besoins et de la taille des collectivités, par exemple)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

3.	Assurer une intégration de qualité aux nouveaux agents
3.8.	La collectivité met en place des dispositifs de mentorat ou de tutorat, internes ou externes (avec le Centre de Gestion par exemple)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

3.	Assurer une intégration de qualité aux nouveaux agents
3.9.	La collectivité organise la réalisation systématique d'un « rapport d'étonnement » après quelques semaines passées dans la collectivité, et anime un plan d'actions dédié

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

3.	Assurer une intégration de qualité aux nouveaux agents		
3.10.	La collectivité réalise systématiquement des entretiens de départ (départ à l'initiative de l'agent) pour en connaître les raisons, et met en œuvre un plan d'actions dédié		
Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement			
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)			
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre			
Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :

3.	Assurer une intégration de qualité aux nouveaux agents
3.11.	La collectivité accompagne autant que possible les candidats dans l'accès à un logement temporaire voire pérenne dès leur arrivée dans la collectivité

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

3.	Assurer une intégration de qualité aux nouveaux agents		
3.12.	La collectivité mobilise et responsabilise le responsable hiérarchique direct dans la mise en œuvre du processus d'accueil		
Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement			
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)			
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre			
Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :

4.	Mettre en œuvre une évaluation régulière des compétences dans une organisation claire pour tous, donner de la visibilité aux parcours
4.1. (S)	Un organigramme nominatif et exhaustif est formalisé et tenu à jour, permettant à chacun de connaître sa place dans l'organisation

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

4.	Mettre en œuvre une évaluation régulière des compétences dans une organisation claire pour tous, donner de la visibilité aux parcours
4.2. (S)	Au sein de la collectivité, chaque agent dispose d'une fiche de poste

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

4.	Mettre en œuvre une évaluation régulière des compétences dans une organisation claire pour tous, donner de la visibilité aux parcours
4.3. (S)	Les fiches de poste sont régulièrement révisées en collaboration avec les agents

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

4.	Mettre en œuvre une évaluation régulière des compétences dans une organisation claire pour tous, donner de la visibilité aux parcours
4.4.	L'encadrement et les managés sont formés à la conduite des entretiens d'évaluation annuels

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

4.	Mettre en œuvre une évaluation régulière des compétences dans une organisation claire pour tous, donner de la visibilité aux parcours
4.5.	Les entretiens d'évaluation sont réalisés chaque année pour tous les agents

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

4.	Mettre en œuvre une évaluation régulière des compétences dans une organisation claire pour tous, donner de la visibilité aux parcours
4.6.	L'employeur définit chaque année des objectifs collectifs pour l'ensemble des agents

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

4.	Mettre en œuvre une évaluation régulière des compétences dans une organisation claire pour tous, donner de la visibilité aux parcours
4.7.	La collectivité mobilise une politique de rémunération équitable et des dispositifs de reconnaissance adaptés, dont les règles sont claires et connues de tous

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

4.	Mettre en œuvre une évaluation régulière des compétences dans une organisation claire pour tous, donner de la visibilité aux parcours
4.8.	La collectivité utilise le CIA comme outil de management pour reconnaître l'engagement individuel et collectif

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

4.	Mettre en œuvre une évaluation régulière des compétences dans une organisation claire pour tous, donner de la visibilité aux parcours
4.9.	Un document interne, communiqué aux agents, précise la contribution de chaque équipe dans la déclinaison des politiques publiques, du projet politique (dans les collectivités de plus de 30 agents) (Portage par la Direction Générale, écriture d'un projet d'administration, bilan à mi-mandat valorisant les actions réalisées, présenté aux agents par la Direction Générale et/ou les échelons managériaux intermédiaires)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

4.	Mettre en œuvre une évaluation régulière des compétences dans une organisation claire pour tous, donner de la visibilité aux parcours
4.10.	La collectivité construit les Lignes Directrices de Gestion en associant les agents, et en assure la communication auprès de l'ensemble du personnel. Les élus sont sensibilisés aux sujets « ressources humaines » de la collectivité, notamment au travers des Lignes Directrices de Gestion.

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

5.	Proposer des parcours de qualité, en faveur de la formation, du développement des compétences et des mobilités professionnelles
5.1. (S)	La collectivité dispose d'un plan de formation collectif annuel ou pluriannuel régulièrement actualisé et suivi

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

5.	Proposer des parcours de qualité, en faveur de la formation, du développement des compétences et des mobilités professionnelles
5.2. (S)	La collectivité analyse et exploite les souhaits et attentes émises lors des entretiens d'évaluation et établit un plan de formation associé.

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

5.	Proposer des parcours de qualité, en faveur de la formation, du développement des compétences et des mobilités professionnelles
5.3. (S)	Chaque agent dispose d'un plan de formation personnalisé, révisé chaque année.

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

5.	Proposer des parcours de qualité, en faveur de la formation, du développement des compétences et des mobilités professionnelles
5.4. (S)	Les agents sont régulièrement informés des possibilités d'évolution professionnelle (Affichage, courrier électronique, lettre d'information, site...)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

5.	Proposer des parcours de qualité, en faveur de la formation, du développement des compétences et des mobilités professionnelles
5.5. (S)	La collectivité anticipe les remplacements avant un départ prévisible (retraite), organise le « passage de témoin », envisage les opportunités d'évolution de l'organisation et des emplois (pas de remplacement « poste pour poste » systématique)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

5.	Proposer des parcours de qualité, en faveur de la formation, du développement des compétences et des mobilités professionnelles
5.6.	La collectivité forme les agents aux outils numériques pour accompagner leur adaptation aux évolutions technologiques ainsi qu'aux nouveaux outils techniques (exemple : IA, mono brosse, glouton...)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

5.	Proposer des parcours de qualité, en faveur de la formation, du développement des compétences et des mobilités professionnelles
5.7.	La collectivité identifie les métiers sur lesquels le turn-over est le plus important, conduit des diagnostics et envisage des plans d'actions « métiers » spécifiques

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

5.	Proposer des parcours de qualité, en faveur de la formation, du développement des compétences et des mobilités professionnelles
5.8.	Chaque agent titulaire bénéficie d'un point individuel « ressources humaines » à mi-carrière (40, 45 ans par exemple)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

5.	Proposer des parcours de qualité, en faveur de la formation, du développement des compétences et des mobilités professionnelles
5.9.	La collectivité recherche et valorise les compétences et les talents individuels parmi ses effectifs. La collectivité cartographie les talents et organise des parcours professionnels spécifiques (pour les collectivités de plus de 30 agents)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

5.	Proposer des parcours de qualité, en faveur de la formation, du développement des compétences et des mobilités professionnelles
5.10.	La collectivité propose aux agents des dispositifs d'accompagnement et des parcours de formation continue et d'évolution professionnelle personnalisés, pour les accompagner dans leur montée en compétences

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

5.	Proposer des parcours de qualité, en faveur de la formation, du développement des compétences et des mobilités professionnelles
5.11.	La collectivité donne de la lisibilité aux parcours professionnels et développe en continu l'employabilité des agents de manière proactive

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

5.	Proposer des parcours de qualité, en faveur de la formation, du développement des compétences et des mobilités professionnelles
5.12.	La collectivité offre la possibilité aux agents, après entretien exploratoire, de suivre des ateliers mobilité et / ou bilans de compétences

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

5.	Proposer des parcours de qualité, en faveur de la formation, du développement des compétences et des mobilités professionnelles
5.13.	La collectivité encourage la formation des agents par un dispositif particulier (valorisation dans le CIA, mobilité...)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

5.	Proposer des parcours de qualité, en faveur de la formation, du développement des compétences et des mobilités professionnelles
5.14.	La collectivité s'engage sur des formations certifiantes et/ou diplômantes si l'agent a un projet d'évolution en adéquation avec les objectifs de la collectivité

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

5.	Proposer des parcours de qualité, en faveur de la formation, du développement des compétences et des mobilités professionnelles
5.15.	Les Lignes Directrices de Gestion définissent un axe clair et impliquant sur la montée en compétence des agents

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

5.	Proposer des parcours de qualité, en faveur de la formation, du développement des compétences et des mobilités professionnelles
5.16.	La collectivité mobilise un accompagnement individualisé des mobilités professionnelles (CEP)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

5.	Proposer des parcours de qualité, en faveur de la formation, du développement des compétences et des mobilités professionnelles
5.17.	La collectivité propose et met en œuvre des dispositifs de Valorisation des Acquis de l'Expérience

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

5.	Proposer des parcours de qualité, en faveur de la formation, du développement des compétences et des mobilités professionnelles
5.18.	La collectivité organise des partages ou des immersions professionnelles inter services (« vis ma vie ») pour dynamiser les mobilités professionnelles

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

5.	Proposer des parcours de qualité, en faveur de la formation, du développement des compétences et des mobilités professionnelles
5.19.	La collectivité anime une veille sur les métiers émergents et les métiers en tension parmi ses effectifs, et/ou s'appuie sur des études départementales

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

5.	Proposer des parcours de qualité, en faveur de la formation, du développement des compétences et des mobilités professionnelles
5.20.	La collectivité prend en considération les études (cartographies, monographies « métiers »...) permettant d'anticiper et intégrer les impacts des transitions (démographique, numérique, climatique) sur l'évolution des emplois

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

6.	Garantir l'inclusivité des environnements et des organisations de travail et la participation du plus grand nombre à la vie de la collectivité
6.1. (S)	Au sein des équipes, les plannings sont construits de manière collective et participative, d'une manière équitable avec des mesures compensatrices suivant les situations de travail

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

6.	Garantir l'inclusivité des environnements et des organisations de travail et la participation du plus grand nombre à la vie de la collectivité
6.2. (S)	La collectivité organise de façon régulière des moments de convivialité à destination de ses personnels

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

6.	Garantir l'inclusivité des environnements et des organisations de travail et la participation du plus grand nombre à la vie de la collectivité
6.3. (S)	La collectivité implique les agents dans l'élaboration des projets qu'elle engage (instances, des comités ou des réunions pour piloter les projets, composés d'agents, de managers et de représentants syndicaux)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

6.	Garantir l'inclusivité des environnements et des organisations de travail et la participation du plus grand nombre à la vie de la collectivité
6.4.	La collectivité met en œuvre des actions concrètes en faveur de l'égalité professionnelle, de la diversité de l'inclusion et du handicap

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

6.	Garantir l'inclusivité des environnements et des organisations de travail et la participation du plus grand nombre à la vie de la collectivité
6.5.	La collectivité offre une flexibilité dans l'organisation du temps de travail (horaires flexibles, pluralité des cycles de travail, astreintes...)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

6.	Garantir l'inclusivité des environnements et des organisations de travail et la participation du plus grand nombre à la vie de la collectivité
6.6.	Des actions sont entreprises en faveur de l'équilibre vie privée / vie professionnelle et du droit à la déconnexion

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

6.	Garantir l'inclusivité des environnements et des organisations de travail et la participation du plus grand nombre à la vie de la collectivité
6.7.	La collectivité affiche et dédie un budget à l'action sociale, et déploie un programme d'action sociale au bénéfice de ses agents (chèques vacances, Tickets Restaurant, autopartage...)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

6.	Garantir l'inclusivité des environnements et des organisations de travail et la participation du plus grand nombre à la vie de la collectivité
6.8.	La collectivité prend en charge une participation employeur en matière de Protection Sociale Complémentaire, supérieure à l'obligation légale

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

6.	Garantir l'inclusivité des environnements et des organisations de travail et la participation du plus grand nombre à la vie de la collectivité
6.9.	La collectivité met en œuvre des outils numériques répondant aux exigences d'accessibilité, pour les agents en situation de handicap notamment

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

6.	Garantir l'inclusivité des environnements et des organisations de travail et la participation du plus grand nombre à la vie de la collectivité
6.10.	La collectivité dispose d'un accord sur le télétravail, qui est intégré de manière satisfaisante dans les pratiques quotidiennes, et le revisite chaque année

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

6.	Garantir l'inclusivité des environnements et des organisations de travail et la participation du plus grand nombre à la vie de la collectivité
6.11.	La collectivité dispose d'un accord sur la qualité de vie au travail, un plan d'actions QVT est revu chaque année par un comité de pilotage (pour les collectivités de plus de 50 agents)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

6.	Garantir l'inclusivité des environnements et des organisations de travail et la participation du plus grand nombre à la vie de la collectivité
6.12.	Les agents volontaires, quels que soient le statut et le grade, ont la capacité à candidater et participer à des travaux en « mode projet » (organisation d'évènements, protocole temps de travail, astreinte, etc.)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

6.	Garantir l'inclusivité des environnements et des organisations de travail et la participation du plus grand nombre à la vie de la collectivité
6.13.	La collectivité encourage et récompense les projets internes innovants ou écoresponsables (ex : trophées internes, financements de micro-projets) (pour les collectivités de plus de 50 agents)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

6.	Garantir l'inclusivité des environnements et des organisations de travail et la participation du plus grand nombre à la vie de la collectivité
6.14.	La collectivité partage les initiatives réussies entre les services pour favoriser une dynamique collective et l'émergence de projets innovants

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

6.	Garantir l'inclusivité des environnements et des organisations de travail et la participation du plus grand nombre à la vie de la collectivité
6.15.	La collectivité organise des pauses méridiennes culturelles et sportives au bénéfice des agents

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

6.	Garantir l'inclusivité des environnements et des organisations de travail et la participation du plus grand nombre à la vie de la collectivité
6.16.	La collectivité soutient une amicale (pour les collectivités de plus de 30 agents)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

6.	Garantir l'inclusivité des environnements et des organisations de travail et la participation du plus grand nombre à la vie de la collectivité
6.17.	La collectivité assure une veille sur les emplois à temps partiel pour prévenir toute situation de précarité et tout déséquilibre de rémunération préjudiciable à la parité femme/homme

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

7.	Au quotidien déployer un management de qualité, porteur de sens, adossé à des pratiques homogènes en amélioration continue
7.1. (S)	Des temps collectifs sont régulièrement organisés pour expliquer le sens et contextualiser les décisions formulées et les orientations prises par la collectivité

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

7.	Au quotidien déployer un management de qualité, porteur de sens, adossé à des pratiques homogènes en amélioration continue
7.2. (S)	La collectivité forme régulièrement les agents sur les droits et obligations et anime un partage régulier des fondamentaux du statut

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

7.	Au quotidien déployer un management de qualité, porteur de sens, adossé à des pratiques homogènes en amélioration continue
7.3. (S)	Des temps de cohésion sont régulièrement organisés pour partager les valeurs et les orientations de la collectivité

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

7.	Au quotidien déployer un management de qualité, porteur de sens, adossé à des pratiques homogènes en amélioration continue
7.4.	La collectivité anime un dialogue social organisé, porteur de sens avec les représentants, délégués du personnel ou groupe de travail (commissions, projets...)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

7.	Au quotidien déployer un management de qualité, porteur de sens, adossé à des pratiques homogènes en amélioration continue
7.5.	L'encadrement est régulièrement formé au management et à son amélioration continue, à tous les niveaux (stratégique, tactique, d'équipe, de projets...)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

7.	Au quotidien déployer un management de qualité, porteur de sens, adossé à des pratiques homogènes en amélioration continue
7.6.	La collectivité a défini ses valeurs professionnelles et un « socle de pratiques managériales » motivantes et porteuses de sens, appliquées de manière homogène au sein de la collectivité

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

7.	Au quotidien déployer un management de qualité, porteur de sens, adossé à des pratiques homogènes en amélioration continue
7.7.	Des temps communs sont consacrés à la créativité à tous niveaux de responsabilités et à toutes les échelles (services ou l'ensemble de la collectivité pour les collectivités de plus de 50 agents) en vue de favoriser les adaptations au changement

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

7.	Au quotidien déployer un management de qualité, porteur de sens, adossé à des pratiques homogènes en amélioration continue
7.8.	Les décisions sont prises de manière concertée avec les agents, par le recours aux outils de management adéquats, maîtrisés par l'encadrement

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

7.	Au quotidien déployer un management de qualité, porteur de sens, adossé à des pratiques homogènes en amélioration continue
7.9.	La collectivité promeut la responsabilité, l'autonomie, le « droit à l'erreur », la « réversibilité » (dans les évolutions professionnelles notamment), le droit à l'expérimentation, pratique le retour d'expérience de manière organisée, comme vecteur d'amélioration continue

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

7.	Au quotidien déployer un management de qualité, porteur de sens, adossé à des pratiques homogènes en amélioration continue
7.10.	L'encadrement organise ses pratiques managériales pour garantir la bonne association des agents à temps partiel

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

7.	Au quotidien déployer un management de qualité, porteur de sens, adossé à des pratiques homogènes en amélioration continue
7.11.	L'encadrement est sensibilisé et intègre dans ses pratiques les enjeux du management intergénérationnel

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

7.	Au quotidien déployer un management de qualité, porteur de sens, adossé à des pratiques homogènes en amélioration continue
7.12.	La collectivité recherche et valorise dans ses projets les compétences et savoir-faire personnels (activités sportives, culturelles...) des agents

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

8.	Garantir des conditions de travail vertueuses en matière de qualité de vie au travail, de prévention des risques professionnels, psychosociaux et d'usure professionnelle
8.1. (S)	Au sein de la collectivité, les rôles et responsabilités en matière de santé au travail et de qualité de vie au travail sont clairement définis

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

8.	Garantir des conditions de travail vertueuses en matière de qualité de vie au travail, de prévention des risques professionnels, psychosociaux et d'usure professionnelle
8.2. (S)	La collectivité a désigné un agent « Assistant de Prévention », doté d'une feuille de route et d'un temps dédié

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

8.	Garantir des conditions de travail vertueuses en matière de qualité de vie au travail, de prévention des risques professionnels, psychosociaux et d'usure professionnelle
8.3. (S)	Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels est déployé sur l'ensemble de la collectivité, régulièrement actualisé et est décliné en un programme annuel de prévention

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

8.	Garantir des conditions de travail vertueuses en matière de qualité de vie au travail, de prévention des risques professionnels, psychosociaux et d'usure professionnelle
8.4. (S)	Sur chaque fiche de poste figurent les risques professionnels et les équipements de protection et mesures de prévention associées

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

8.	Garantir des conditions de travail vertueuses en matière de qualité de vie au travail, de prévention des risques professionnels, psychosociaux et d'usure professionnelle
8.5.	Les agents de la collectivité sont associés dans le choix des Equipements de Protection Individuelle

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

8.	Garantir des conditions de travail vertueuses en matière de qualité de vie au travail, de prévention des risques professionnels, psychosociaux et d'usure professionnelle
8.6.	Au sein de la collectivité, l'identification et des actions de prévention de la pénibilité aux postes de travail (analyse ergonomique des postes de travail, actions de prévention des troubles musculosquelettiques, par exemple) sont mises en œuvre

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

8.	Garantir des conditions de travail vertueuses en matière de qualité de vie au travail, de prévention des risques professionnels, psychosociaux et d'usure professionnelle
8.7.	La collectivité réalise régulièrement un « baromètre social », qui donne lieu à une analyse participative et à la mise en œuvre d'un plan d'actions dont l'exécution est suivie

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

8.	Garantir des conditions de travail vertueuses en matière de qualité de vie au travail, de prévention des risques professionnels, psychosociaux et d'usure professionnelle
8.8.	Les métiers à plus fort risque d'usure professionnelle sont identifiés et font l'objet de plans d'actions spécifiques, les agents qui les exercent font l'objet d'un accompagnement renforcé

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

8.	Garantir des conditions de travail vertueuses en matière de qualité de vie au travail, de prévention des risques professionnels, psychosociaux et d'usure professionnelle
8.9.	La collectivité conduit des analyses des accidents de travail donnant lieu à des retours d'expérience partagés avec les équipes

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

8.	Garantir des conditions de travail vertueuses en matière de qualité de vie au travail, de prévention des risques professionnels, psychosociaux et d'usure professionnelle
8.10.	La collectivité recourt à la mission d'inspection pour contribuer à l'amélioration continue de ses pratiques

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

8.	Garantir des conditions de travail vertueuses en matière de qualité de vie au travail, de prévention des risques professionnels, psychosociaux et d'usure professionnelle
8.11.	La collectivité souscrit au dispositif de signalement des agissements sexistes du CDG ou d'un autre organisme, ou assure la mission en interne

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

8.	Garantir des conditions de travail vertueuses en matière de qualité de vie au travail, de prévention des risques professionnels, psychosociaux et d'usure professionnelle
8.12.	La collectivité a mis en place le principe de la médiation en cas de différend ou de conflit

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

9.	Manager la santé au travail des agents		
9.1. (S)	La collectivité adhère à un Service de Médecine Professionnelle et Préventive		
Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement			
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)			
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre			
Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :

9.	Manager la santé au travail des agents
9.2. (S)	Les restrictions d'aptitude émises par la médecine du travail sont prises en compte de manière satisfaisante dans les organisations de travail

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

9.	Manager la santé au travail des agents
9.3.	La collectivité assure un suivi individualisé des absences pour raison de santé pour favoriser le maintien et le retour à l'emploi des agents, et prévenir les arrêts

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

9.	Manager la santé au travail des agents
9.4.	La collectivité met en œuvre des accompagnements individuels des agents en difficultés physique ou mentale pour construire des reconversions, des aménagements des missions ou des services

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

9.	Manager la santé au travail des agents
9.5.	Les indicateurs d'absentéisme et de qualité de vie au travail existent et sont régulièrement partagés avec l'encadrement et les élus

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

9.	Manager la santé au travail des agents
9.6.	La collectivité met en œuvre des actions d'aménagement des postes de travail pour soutenir la santé au travail des agents

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

9.	Manager la santé au travail des agents
9.7.	La collectivité réalise des entretiens de ré-accueil après absence longue

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

9.	Manager la santé au travail des agents
9.8.	Des parcours de carrière sont réfléchis dès le recrutement et proposés aux agents pour les métiers à forte pénibilité

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

9.	Manager la santé au travail des agents
9.9.	Des études sur l'organisation des services sont réalisées pour veiller à l'adéquation entre projets et ressources

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

9.	Manager la santé au travail des agents
9.10.	La collectivité accompagne les transitions professionnelles des agents et de leurs remplaçants (formations....)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

9.	Manager la santé au travail des agents
9.11.	La collectivité assure une veille sur les outils et équipements innovants pour l'amélioration des conditions de travail

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

10.	Intégrer les enjeux de la transition écologique et numérique dans le quotidien des actions de la collectivité
10.1. (S)	La collectivité a défini sa politique d'écoresponsabilité au sein de ses locaux (réduction des déchets, économies d'énergie, gestion durable des ressources...) et la diffuse régulièrement à ses agents (affichage dédié, charte, ...)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

10.	Intégrer les enjeux de la transition écologique et numérique dans le quotidien des actions de la collectivité
10.2. (S)	La collectivité a défini des règles internes et des « bonnes pratiques » de gestion précautionneuse de la donnée informatique (sécurisation du système d'information, pratiques vertueuses, sensibilisation mot de passe, RGPD des personnels, par exemple).

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

10.	Intégrer les enjeux de la transition écologique et numérique dans le quotidien des actions de la collectivité
10.3.	La collectivité sensibilise les agents à l'impact environnemental des pratiques numériques (ex : gestion des courriers électroniques, stockage raisonné des données, Intelligence Artificielle...)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

10.	Intégrer les enjeux de la transition écologique et numérique dans le quotidien des actions de la collectivité
10.4.	La collectivité promeut un programme de réduction de l'impact environnemental de ses pratiques internes et participe à des challenges ou à des labels sur la transition écologique

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

10.	Intégrer les enjeux de la transition écologique et numérique dans le quotidien des actions de la collectivité
10.5.	La collectivité recycle les équipements numériques et privilégie l'achat de matériel écoresponsable

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

10.	Intégrer les enjeux de la transition écologique et numérique dans le quotidien des actions de la collectivité
10.6.	La collectivité communique régulièrement auprès des agents sur l'avancée des initiatives écologiques et numériques

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

10.	Intégrer les enjeux de la transition écologique et numérique dans le quotidien des actions de la collectivité
10.7.	La collectivité privilégie les solutions numériques à faible empreinte carbone dans les outils de travail (cloud écologique, logiciels)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

10.	Intégrer les enjeux de la transition écologique et numérique dans le quotidien des actions de la collectivité
10.8.	La collectivité promeut et privilégie des modes de transport durables pour les déplacements professionnels (vélo, covoiturage, transports en commun, flotte de véhicules électriques)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

10.	Intégrer les enjeux de la transition écologique et numérique dans le quotidien des actions de la collectivité
10.9.	La collectivité sensibilise et forme régulièrement ses agents aux enjeux de la transition écologique et numérique (ateliers, formations ou conférences sur les enjeux climatiques et numériques pour favoriser l'engagement écologique des agents ; formation à l'intégration des enjeux écologiques et numériques dans la gestion quotidienne : éco-gestion, télétravail responsable)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

10.	Intégrer les enjeux de la transition écologique et numérique dans le quotidien des actions de la collectivité
10.10.	La collectivité encourage la participation active des agents dans les projets liés à la transition écologique (plans climat, initiatives « zéro déchet »)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

10.	Intégrer les enjeux de la transition écologique et numérique dans le quotidien des actions de la collectivité
10.11.	La collectivité encourage un management inclusif et participatif favorisant la créativité dans les projets de transition (en favorisant la création d'une culture commune, en sensibilisant et formant les agents de la collectivité, par exemple)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

10.	Intégrer les enjeux de la transition écologique et numérique dans le quotidien des actions de la collectivité
10.12.	La collectivité a réalisé un audit interne aligné avec les principes du développement durable ou des principes (de type Objectifs de Développement Durable), et a évalué la conformité des pratiques internes avec les engagements pris par la collectivité dans ses politiques publiques (ex : Agenda 2030, PCAET - Plan Climat Air Énergie Territorial) et mis en place un plan d'amélioration continue (collectivités de plus de 30 agents)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

10.	Intégrer les enjeux de la transition écologique et numérique dans le quotidien des actions de la collectivité
10.13.	La collectivité publie un rapport annuel aligné avec les engagements publics en matière de développement durable (Selon taille de la collectivité)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

10.	Intégrer les enjeux de la transition écologique et numérique dans le quotidien des actions de la collectivité
10.14.	La collectivité promeut la « seconde vie » de ses matériels et mobiliers en gérant régulièrement son stock et en nouant les partenariats adéquats

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

11.	Être exemplaire dans la commande publique		
11.1. (S)	La collectivité respecte les règles de la commande publique		
Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement			
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)			
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre			
Cadre réservé au CDG 74	Évaluation de l'atteinte du critère	Observations :

11.	Être exemplaire dans la commande publique		
11.2. (S)	La collectivité sensibilise les élus aux règles de la commande publique		
Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement			
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)			
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre			
Cadre réservé au CDG 74	Évaluation de l'atteinte du critère	Observations :

11.	Être exemplaire dans la commande publique
11.3.	La collectivité sensibilise régulièrement ses agents aux règles de la commande publique (mieux appréhender le déroulement des projets ainsi que le cadre applicable, dialogue continu entre les services acheteurs et celui de la commande publique), sur l'aspect technique (recensement, estimation et expression du besoin, préparation des cahiers des charges, analyse technique) et sur l'aspect administratif (règles de procédure/aspect contractuel/exécution financière)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

11.	Être exemplaire dans la commande publique
11.4.	La collectivité intègre des critères de développement durable et de responsabilité sociale des acheteurs dans les marchés publics

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

11.	Être exemplaire dans la commande publique
11.5.	La collectivité s'assure que les fournisseurs respectent des critères environnementaux et éthiques (Mise en valeur des labels, certifications et normes ISO dans la notation des offres)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

11.	Être exemplaire dans la commande publique
11.6.	La collectivité promeut l'achat de biens recyclés ou issus de l'économie circulaire, le développement des marchés réservés (économie sociale et solidaire)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

11.	Être exemplaire dans la commande publique
11.7.	La collectivité a mis en place un guide de l'achat public, d'une nomenclature des achats (facilitation de l'estimation des besoins, choix de procédure et vision consolidée des dépenses) et d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

11.	Être exemplaire dans la commande publique
11.8.	La collectivité développe une pratique structurée du « sourcing » dans une démarche globale (échanges entre collectivités, identification des acteurs de l'économie sociale et solidaire, écoute des utilisateurs finaux, par exemple)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

11.	Être exemplaire dans la commande publique
11.9.	La collectivité promeut une politique d'achats innovants (innovation dans les usages et les pratiques, innovation dans les procédures d'achats, innovation dans les produits et services achetés) pour accroître la performance de l'achat public

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

12.	Promouvoir l'engagement de la collectivité sur son territoire		
12.1. (S)	La collectivité connaît et soutient les acteurs locaux et l'innovation, travaille avec l'écosystème local (rencontres avec le tissu associatif, par exemple)		
Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement			
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)			
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre			
Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :

12.	Promouvoir l'engagement de la collectivité sur son territoire
12.2.	La collectivité organise des parcours professionnels entre collectivités territoriales voisines (formations mutualisées, conventions de stage de découverte de services, immersions...)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

12.	Promouvoir l'engagement de la collectivité sur son territoire
12.3.	La collectivité collabore avec des entreprises locales spécialisées dans les transitions écologiques et numériques

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

12.	Promouvoir l'engagement de la collectivité sur son territoire
12.4.	La collectivité s'engage sur des actions favorisant le lien social (forums, « portes ouvertes » des services...)

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

12.	Promouvoir l'engagement de la collectivité sur son territoire
12.5.	La collectivité déploie des actions de « marketing territorial » et promeut sa « marque employeur » sur son bassin de vie

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

12.	Promouvoir l'engagement de la collectivité sur son territoire
12.6.	La collectivité recourt à des entreprises ou associations adaptées pour intégrer des personnes en situation de handicap

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

12.	Promouvoir l'engagement de la collectivité sur son territoire
12.7.	La collectivité encourage la participation de ses agents à des réseaux professionnels, et les accompagne, pour prévenir l'isolement

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

13.	Promouvoir la protection numérique des agents		
13.1. (S)	La collectivité respecte les obligations issues du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de la loi Informatique et Libertés, en particulier en matière de traitements relatifs aux ressources humaines, au recrutement et à la gestion des agents.		
Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement			
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)			
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre			
Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :

13.	Promouvoir la protection numérique des agents
13.2.	La collectivité tient un registre des activités de traitement relatif aux données de ses agents et candidats.

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

13.	Promouvoir la protection numérique des agents
13.3.	La collectivité informe les personnes concernées (agents, élus, candidats) de leurs droits en matière de RGPD, et leur donne les moyens effectifs pour les exercer, conformément aux articles 12 à 22 du RGPD.

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

13.	Promouvoir la protection numérique des agents
13.4.	La collectivité met en œuvre des mesures de sécurité organisationnelles et techniques adaptées à la protection des données personnelles, notamment en ce qui concerne l'accès aux dossiers des agents et candidats.

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

13.	Promouvoir la protection numérique des agents
13.5.	La collectivité recueille le consentement écrit et préalable de toute personne dont l'image (photographie, vidéo) est utilisée dans le cadre de sa communication interne ou externe.

Les actions mises en œuvre par la collectivité pour satisfaire cet engagement	
Si l'engagement n'est pas satisfait, le plan d'action envisagé (action, pilote, délai, priorité)	
Les « éléments de preuve » joints au dossier pour illustrer les actions mises en œuvre	

Cadre réservé au CDG 74	Evaluation de l'atteinte du critère	Observations :
-------------------------	-------------------------------------	-------	----------------

